

LE DÉPARTEMENT,

L'ÉCHELON

DE PROXIMITÉ

INDISPENSABLE

POUR LES SERVICES

PUBLICS ET LES

SOLIDARITÉS SOCIALES

ET TERRITORIALES





CLAUDY LEBRETON

Président du Conseil général des Côtes-d'Armor
Président de l'Assemblée des départements de France

DÉFENDRE LA MODERNITÉ DES DÉPARTEMENTS

N É G O C I A T I O N

L'Assemblée des départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les 102 conseils généraux que compte notre pays (96 métropolitains et six ultra-marins), représentés par leurs présidents.

À l'instar de ses homologues (l'Association des maires de France et l'Association des Régions de France), sa mission est triple : représenter les départements auprès des pouvoirs publics, constituer un lieu d'échanges et de discussions entre les élus départementaux et servir de centre de ressources permanent pour les conseils généraux.

E X P E R T I S E

Au-delà des instances dirigeantes (Bureau et Commission exécutive), 12 commissions thématiques travaillent tout au long de l'année sur l'exercice des compétences confiées aux conseils généraux et sur les choix des politiques publiques qui engagent la vie de nos concitoyens.

I N D É P E N D A N C E

En effet, l'ADF se doit d'être une institution utile aux départements et à leurs habitants. Forte de sa position de tête de réseau, elle apporte une plus-value qualitative à ses membres et participe avec conviction au débat public sur les enjeux liés à la décentralisation.

P L U R A L I S M E

Les nombreuses publications et colloques que nous organisons témoignent ainsi de la vitalité démocratique de l'ADF et de son importance au sein du paysage institutionnel de notre pays. Je crois qu'au fil du temps, notre association a su s'imposer comme un acteur de référence en matière de politiques publiques locales et de décentralisation.

M U T U A L I S A T I O N

Avec l'ensemble de nos partenaires (acteurs associatifs, économiques,...), nous nous attachons donc à démontrer quotidiennement toute la modernité et la pertinence de l'action des conseils généraux. Collectivité de la solidarité et de la proximité, le département est incontestablement un territoire d'avenir et d'innovation au service du lien social.

Au service des départements

L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE EST
UNE ASSOCIATION PLURALISTE D'ÉLUS RÉUNISSANT L'ENSEMBLE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DE MÉTROPOLE ET D'OUTRE-MER

POUR PARLER D'UNE SEULE VOIX

102 assemblées départementales, 4 218 élus mais un seul interlocuteur face au gouvernement et lors des grands débats nationaux. Grâce aux relations étroites entretenues par l'ADF avec les parlementaires, les positions et les ambitions des départements sont pleinement prises en compte dans les travaux législatifs.

POUR MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LES MISSIONS, LES COMPÉTENCES ET LE RÔLE DES DÉPARTEMENTS

L'ADF est le représentant de tous les conseils généraux auprès des instances nationales et européennes. En tant qu'interlocuteur privilégié des acteurs de la vie économique et sociale, elle établit sans cesse de nouveaux partenariats pour servir l'efficacité de l'action publique à l'échelon départemental.

POUR ORGANISER LA CONCERTATION

Chaque domaine de compétence est suivi par un expert qui anime une concertation étroite et permanente. L'ADF aide ainsi les départements à réfléchir sur toutes les questions importantes qui les concernent.

POUR AIDER À LA DÉCISION

Avec 12 commissions thématiques, toutes présidées par un président de conseil général, et une équipe permanente de 40 personnes, l'ADF est un véritable laboratoire d'idées. Elle est le lieu de tous les débats sur l'exercice des compétences confiées aux départements et sur de nombreuses décisions politiques touchant la vie quotidienne de nos concitoyens.

POUR METTRE EN VALEUR LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

L'ADF recueille les expériences et valorise les initiatives et les politiques départementales auprès du grand public. Elle a pour ambition d'affirmer la légitimité des conseils généraux dont les multiples champs de compétences rythment notre quotidien.



L'ORGANISATION DE L'ADF

Une assemblée générale annuelle, réunie en congrès, et composée par l'ensemble des présidents de conseils généraux.

Un bureau représentatif des différentes sensibilités politiques des départements. Il se réunit chaque mois, autour du président de l'ADF, pour préparer les prises de position de l'assemblée et organiser ses travaux.

Des commissions thématiques chargées de définir les positions techniques et de proposer aux autres instances celles à retenir.

Une conférence permanente des conseillers généraux de France (deux par département, représentant la majorité et l'opposition), réunie une fois par an pour exprimer leur avis sur les questions relatives à l'institution départementale, au statut de l'élu et aux conditions d'exercice de leur mandat.

Une équipe permanente de quarante membres ayant une fonction d'analyse et d'expertise auprès des départements, qui assure la promotion et la défense de l'institution départementale.



DES REPÈRES

POUR LA DÉCISION,

UN RÉSEAU

POUR L'ACTION

Des commissions sur chaque compétence pour réfléchir aux grands enjeux et préparer l'avenir

TOUTES PRÉSIDÉES PAR UN PRÉSIDENT DE CONSEIL GÉNÉRAL, ELLES DÉFINISSENT LES POSITIONS TECHNIQUES ET PROPOSENT DES ORIENTATIONS POLITIQUES

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

Budgets départementaux, situation financière des conseils généraux, place des collectivités locales dans les finances publiques sont les sujets principaux de la commission Finances et Fiscalité locales. Son rôle est d'examiner les projets de loi relatifs aux finances et à la fiscalité des collectivités locales et de veiller à l'autonomie financière et fiscale des départements.

4,7 millions d'euros, C'EST LE BUDGET GLOBAL DES SDIS, EN AUGMENTATION DE **4 %** PAR RAPPORT À 2008

1,3 milliard d'euros SONT INVESTIS CHAQUE ANNÉE PAR LES DÉPARTEMENTS DANS LES POLITIQUES CULTURELLES LOCALES

POLITIQUES SOCIALES ET FAMILIALES

La commission Politiques sociales et familiales examine toutes les questions touchant à la protection de l'enfance, l'aide sociale à l'enfance, aux politiques familiales et aux politiques de réduction des dépendances. Elle est l'interlocuteur des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et l'auditeur des grandes unions et fédérations nationales du secteur de l'autonomie.

30,3 milliards d'euros, C'EST LA DÉPENSE NETTE D'ACTION SOCIALE DES DÉPARTEMENTS EN 2010, EN HAUSSE DE 5,8 % EN UN AN

6 milliards d'euros, C'EST CE QUE REPRÉSENTE LE SOUTIEN À L'ENFANCE EN 2010, EN HAUSSE DE 3 % SUR UN AN



INSERTION, COHÉSION SOCIALE, LOGEMENT, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Toutes les politiques sociales et professionnelles d'insertion, de retour à l'emploi et les contrats aidés font l'objet de travaux au sein de la commission. Elle est à l'origine de nombreux amendements sur la loi RSA du 1^{er} décembre 2008, ainsi que des partenariats noués depuis par les départements avec les acteurs du dispositif. Les champs d'intervention de la commission sur le logement concernent les politiques départementales du logement, l'urbanisme et la politique de la ville. Le rôle des conseils généraux ne cessant de croître en matière d'habitat depuis l'acte II de la décentralisation en 2004, cette commission suit plus particulièrement le processus de transfert de compétences pour identifier les écueils réglementaires et législatifs.

ÉDUCATION ET JEUNESSE

La commission Éducation et Jeunesse traite tous les dossiers propres aux politiques éducatives et de jeunesse des départements. Cela comprend aussi bien la construction et l'entretien des collèges, que l'e-Education ou l'éveil à la citoyenneté. Elle planche également sur la restauration, les rythmes et les transports scolaires.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, AGRICULTURE ET TOURISME

La commission Développement économique et emploi a pour mission de suivre et définir la contribution des départements au dynamisme économique des territoires et au tourisme. Elle se penche plus particulièrement sur le rôle des départements dans les investissements publics, les financements des grands projets structurants pour les économies locales et les liens qu'ils créent entre l'entreprise et le territoire. Elle s'intéresse également aux enjeux agricoles au niveau national et européen.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIES ET CLIMAT

La protection de l'environnement et le développement durable, via la mise en place des Agenda 21, sont au cœur des débats de la commission Environnement, développement durable, énergies et climat. Elle mutualise les expériences de développement durable des départements, en tant qu'acteurs clés de la protection du patrimoine naturel.

170 000 HECTARES D'ESPACES NATURELS PROTÉGÉS GRÂCE À LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

70 DÉPARTEMENTS SONT ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHÉ AGENDA 21

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET NTIC

La commission Aménagement du territoire et NTIC suit tous les dossiers touchant à l'exercice des solidarités territoriales. Outre les grandes infrastructures, les transports interurbains et scolaires, elle œuvre pour une meilleure répartition du service public sur le territoire, son maintien en milieu rural, et la réduction de la fracture numérique.

2 milliards d'euros EN 2010, CONSACRÉS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES, SOIT **4 %** DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DES DÉPARTEMENTS

39 DÉPARTEMENTS PARTICIPENT FINANCIÈREMENT DANS UNE FOURCHETTE DE **95 À 100 %** AU COÛT DU TRANSPORT SCOLAIRE

AFFAIRES EUROPÉENNES

La commission Affaires européennes est l'interlocuteur des institutions européennes. Elle suit les programmes départementaux liés aux fonds structurels (FSE, FEDER, INTERREG...) et participe aux réseaux européens de collectivités au sein de la Maison européenne des pouvoirs locaux. L'ADF a contribué, en 2008, à la création de la Confédération européenne des pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI), premier réseau européen de collectivités locales.



CULTURE, SPORT ET MONDE ASSOCIATIF

La commission travaille sur les politiques de préservation et de mise en valeur des patrimoines et le soutien à l'offre culturelle. À propos du sport, elle s'intéresse aux politiques de soutien au monde sportif, au développement et à l'entretien des équipements. Elle suit également les relations avec le monde associatif.

1 milliard d'euros INVESTI DANS LE FINANCEMENT
DU SPORT

OUTRE-MER

La commission Outre-mer réunit les six départements d'outre-mer : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon. Prenant en compte la particularité de leur organisation territoriale, elle est le lieu d'échanges entre élus de leurs points de vue, pour un enrichissement mutuel par la confrontation de leurs expériences.



AFFAIRES INTERNATIONALES

La commission favorise les partenariats entre les départements français et étrangers. C'est elle qui est, avec le Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E), à l'origine du guide "Améliorer une politique publique de coopération décentralisée" paru en 2008.

FONCTION PUBLIQUE, STATUTS ET ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS

La commission intervient sur toutes les questions liées à la fonction publique territoriale, son fonctionnement. Elle sert d'interface avec les employeurs publics dans les départements et travaille sur l'organisation territoriale des services publics. Elle formule de nombreuses propositions relatives aux conditions de transfert des personnels de l'État.

5 000 AGENTS DES PARCS DE L'ÉQUIPEMENT
ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS AUX DÉPARTEMENTS EN 2011



Des outils de travail pour les conseillers généraux

POUR S'INFORMER

Une présence active sur le web (blog, internet et extranet) pour relayer les messages, les diffuser et faciliter les échanges. Entièrement sécurisé, l'extranet est un espace spécifiquement destiné aux élus et collaborateurs des conseils généraux. On y trouve l'ensemble des publications de l'ADF (l'hebdomadaire "Flash Département", les éditions thématiques...), un lien vers l'IPCD (Inventaire des politiques culturelles des départements), un autre vers l'observatoire des TIC, ainsi que les travaux en cours au sein de l'association.

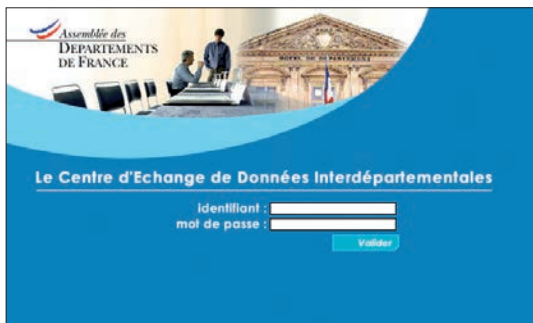


POUR RESTER EN CONTACT

L'ADF réactualise et édite, après chaque renouvellement cantonal, l'annuaire des conseillers généraux de France. Un outil indispensable pour mieux se connaître, se rencontrer et tisser des relations.

POUR SE DOCUMENTER

Accessible via le site de l'ADF, le Centre d'échange de données interdépartementales (CEDI) est une base multimédia de données financières et socio-économiques. Ce système d'échange et de partage sécurisé permet aux départements d'accéder rapidement aux documents nécessaires à toute comparaison ou analyse avant décision.



POUR SE FORMER

Créé en 1994 à l'initiative de l'Assemblée des départements de France dans le but répondre aux besoins de formation des conseillers généraux, l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) propose des programmes sur mesure et personnalisés, à Paris ou in situ.



Assemblée des
**DEPARTEMENTS
DE FRANCE**

NOUS CONTACTER ► 6, rue Duguay-Trouin, 75006 PARIS
Tél. : 01 45 49 60 20 - Fax : 01 45 49 60 21

INTERNET ► www.departement.org

